

Mesdames, Messieurs,

La commune de La Roque d'Anthéron concentre un grand nombre d'activités associatives, municipales, ou scolaires qui entraîne de nombreuses demandes pour des événements de tout type : culturels, sportifs, éducatifs, etc...

Ces manifestations et événements génèrent pour notre commune un éventail de prestations à mettre en œuvre (prêt de matériel, prêt de salles, mise à disposition d'agents du Service Technique, Police Municipale, Vie Associative, etc...) La commune souhaite améliorer la maîtrise du calendrier des manifestations et par là même, celui des agents des services concernés, surtout durant les périodes de fortes activités, soit décembre, mai, juin, juillet et août.

Nous vous rappelons :

- Que vous devez remplir les fiches de vœux pour la rentrée de septembre (**avant le 15 août**) afin d'établir les plannings des salles, et le calendrier des événements et manifestations,
- Que le dépôt d'une demande de matériel ou d'occupation du domaine public nécessite la présentation d'un dossier complet accompagné d'un plan,
- Que plus aucune demande ne pourra être prise en charge que ce soit pour du prêt de matériel, de salle ou d'occupation du domaine public sans que soit déposé votre dossier **2 mois minimum** avant la manifestation,
- Que la mise à disposition de matériel (barnums, tables, chaises et coffret électrique) fera l'objet d'une demande de caution (tarifs ci-dessous).
- Que toutes les fiches de demandes et techniques sont téléchargeables sur le site internet de la Mairie.
- Que le service de la Vie Associative reste à votre écoute pour toute question ou vous aider dans vos démarches.

Concernant le matériel, il sera livré par les Services Techniques aux associations qui se chargeront de les monter sur place. La commune mettra à votre disposition 1 ou 2 agents pour guider la manœuvre.

Concernant l'installation du podium, seuls les agents maîtrisant le montage s'en chargeront.

Nous vous remercions de veiller à bien suivre les procédures pour le confort, la sécurité de tous et l'amélioration des services et moyens mis à disposition par la commune.

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET SALLE DES FETES :

			TARIFS	CAUTION
Badge d'accès	Décision du Maire 25/18 du 15-03-2018	Badge perdu (par unité)	10 €	NON
Forfait ménage	Décision du Maire 22/19 du 10-04-2019	Nettoyage sol Salle des Fêtes	40 €	NON
		Nettoyage sol Salle des Fêtes + tables	60 €	NON
		Nettoyage sol Salle des Fêtes + tables + tisanerie	80 €	NON
		Nettoyage sol Salle des Fêtes + tables + tisanerie + PSP	100 €	NON
Mise à disposition de matériel (aux associations uniquement-sous réserve de disponibilité)	Décision du Maire 54-21 du 2/11/21	De 0 à 50 tables (6 chaises / table)	NON	200 €
		De 51 à 100 tables (6 chaises / table)	NON	250 €
		Plus de 100 tables (6 chaises / table)	NON	300 €
		Barnum (par unité)	NON	500 €
		Tableau électrique (par unité)	NON	200 €